L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
No. 84 RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT

Journal quotidien, une année d'avance . . . $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance . . . 10

Le terme de l'abonnement ne commence jamais avant le premier du mois qui suit celui où l'abonnement est pris. Aucun abonnement ne sera reçu pour moins d'un mois. Les abonnements ne sont point discontinués à moins d'avis donné par écrit, et tout abonnement non discontinué de cette manière sera considéré comme renouvelé pour un autre mois.

ANNONCES. Les annonces ordinaires seront insérées à raison de 75 cents la première insertion, et 50 cents pour chaque insertion subséquente. Les annonces pour un temps déterminé seront insérées à raison de $1 50 par mois, et $1 pour chaque mois subséquent. Les annonces qui ne seront pas marquées du nombre de fois qu'elles doivent être insérées, seront insérées jusqu'à ce qu'elles soient défendues, et payées en conséquence. Les annonces étrangères doivent être payées d'avance.

ABONNEMENTS. Les abonnements pour la campagne sont reçus à raison de $3 par année, payable d'avance